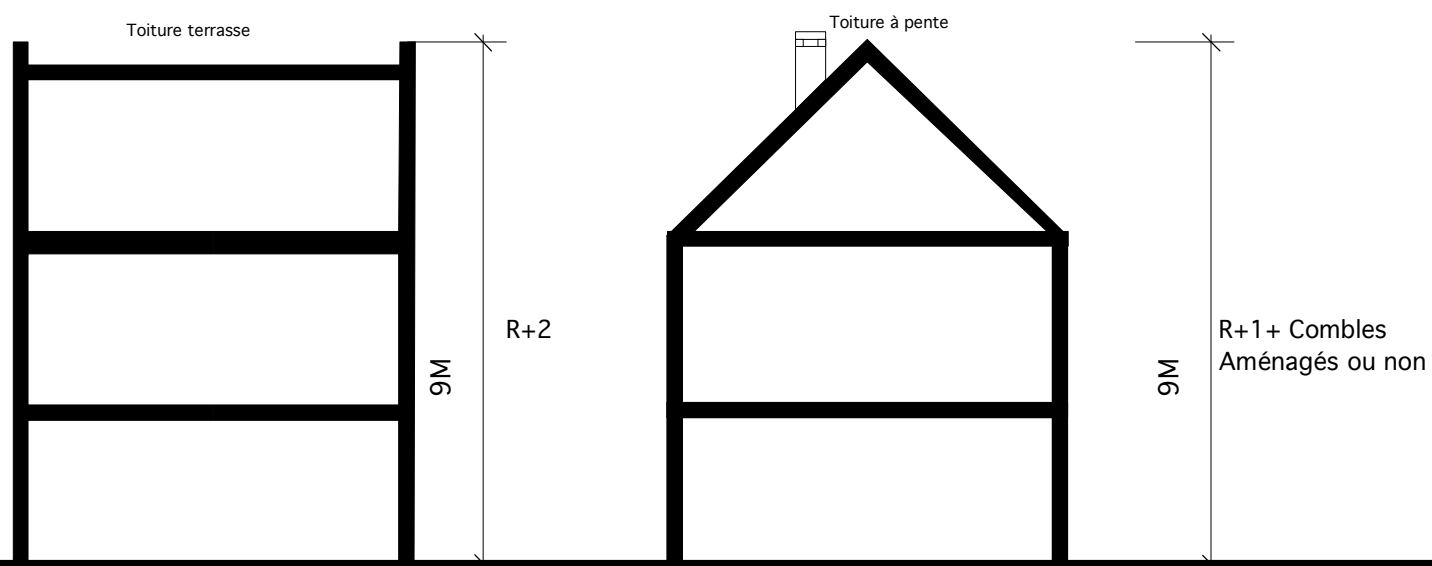


SCHEMA 1



SCHEMA 2

INTERROGATION :

Lorsque la demande de limiter la hauteur des constructions d'habitation limitrophes de la gendarmerie à R+1, est-il attendu les SCHEMA 1 (toiture terrasse+toiture à pente) ou les SCHEMA 2 (toiture terrasse+toiture à pente) ?